

Arrêter le droit pour faire des sciences politiques ?

Par **Skarka**, le 11/11/2018 à 11:50

Bonjour,

Je suis actuellement en L1 de droit, en double diplôme anglo-saxon. J'aime beaucoup ce que j'étudie, mes notes sont bonnes sauf en droit privé où j'obtiens difficilement le 10 de moyenne en TD malgré une forte implication.

Personnellement, je crois que les matières que j'affectionne le plus sont le droit constitutionnel et le droit administratif que j'ai découvert par le biais d'une amie en L2.

Je fais partie de ces gens qui pensent qu'il n'y a qu'en fac de droit qu'on réussit le mieux ses études juridiques et je pense que ce raisonnement est logique.

Cependant, beaucoup des métiers post-fac de droit sont accessibles à l'issue de concours. Par exemple, j'ai entendu dire par ma professeur de droit constitutionnel que les étudiants ayant fait des sciences politiques réussissent mieux que les étudiants ayant fait des études juridiques au concours d'entrée de l'ENM.

Il semble donc que les concours post-fac de droit soient, en réalité, des concours ouverts à plusieurs filières. Dans ce cas, le juriste qui n'a fait "que" du droit a une longueur de retard sur les autres ayant eu une filière plus pluridisciplinaire ?

Dans mon université, plus qu'ailleurs, il y a peu d'ouverte vers d'autres disciplines, peu d'options pouvant ouvrir sur autre chose que le droit, du moins, en licence.

Je sais très bien qu'il est du ressort de chaque étudiant de s'ouvrir, lui-même, vers d'autres cultures que la culture purement juridique mais je dois avouer que mon double diplôme me prend un temps considérable. J'ai quatre TD et étant nouvellement étudiante, ils me prennent beaucoup de temps.

Je tiens à préciser que je ne sais pas vers quel métier je me dirigerai à l'issue de mes études, je vise un M2.

Concrètement, je pense de plus en plus à poursuivre mon cursus universitaire en tant qu'étudiante en sciences politiques. Cependant, je trouve que le programme proposé par les IEP ne me convient pas, il s'éloigne beaucoup trop du juridique que j'affectionne.

Dans mes recherches, j'ai trouvé une licence de sciences politiques proposée par l'université de Versailles.

Cette licence est assez axée sur le droit selon moi, je vous laisse juger par vous même :

<http://www.uvsq.fr/licence-science-politique-55477.kjsp>

Que pensez-vous du contenu que propose cette licence ? Trouvez-vous judicieux de quitter mon double diplôme pour une licence de sciences politiques ?

Je sais que mon double diplôme est un + non considérable, est-ce qu'une licence de sciences politiques ce n'est pas finalement, une alternative pour tous ceux qui n'ont pas eu accès aux IEP et donc une filière à ne pas privilégier ?

Merci !

Par **Isidore Beautrelet**, le 11/11/2018 à 11:55

Bonjour

[citation] j'affectionne le plus sont le droit constitutionnel et le droit administratif que j'ai découvert par le biais d'une amie en L2 [...] je pense de plus en plus à poursuivre mon cursus universitaire en tant qu'étudiante en sciences politiques. Cependant, je trouve que le programme proposé par les IEP ne me convient pas, il s'éloigne beaucoup trop du juridique que j'affectionne[/citation].

Je pense que le plus pertinent pour vous sera de vous spécialiser en droit public. Cependant, cela ne sera possible qu'à partir de la troisième année.

Mais en deuxième année, vous aurez peut-être des choix de matières, vous pourrez ainsi écarté des matières de droit privé au profit de matières de droit public.

Est-il possible d'avoir un lien avec la plaquette de votre licence anglo-saxon et celle de la licence "normale" ?

Par **Skarka**, le 11/11/2018 à 12:01

Je peux vous fournir la plaquette de la licence « normale » proposée par mon université mais le programme de ma licence n'apparaît pas de manière claire sur le site de l'université, certaines matières ne sont plus d'actualité.

<http://www.ut-capitole.fr/formations/nos-diplomes/licences/licence-l1-l2-l3-mention-droit-parcours-type-droit-310320.kjsp?RH=1319185943883>

Je tiens à spécifier que l'intitulé « institutions internationales » est en réalité.. du droit international public. Je ne sais pas si mon professeur a décidé cela au nom de la liberté pédagogique; je ne sais vraiment pas à quoi devrait normalement renvoyer les « institutions internationales »

Par **Isidore Beautrelet**, le 11/11/2018 à 12:17

Après avoir lu la plaquette je peux vous confirmer que c'est dès la troisième année que vous allez pouvoir vous spécialiser en droit public.

Déjà au semestre 5 vous pourrez choisir comme duo de matières à TD soit Droit Administratif

+ Droit Européen Matériel
soit Droit Administratif + Droit des Libertés Fondamentales.

Ensuite au semestre 6 vous pourrez suivre le parcours droit public.
Vous n'aurez plus aucune matière de droit privé

Par **Skarka**, le 11/11/2018 à 13:13

Merci beaucoup pour votre réponse.
Vous pensez donc qu'il est plus intéressant de continuer en droit ?

Par **Isidore Beautrelet**, le 11/11/2018 à 13:36

Si vous aimez vraiment le droit alors effectivement il est mieux pour vous de poursuivre en vous spécialisant en droit public plutôt que de vous réorienter en science-politique. Comme vous le dites, vous risquez d'être déçue car cela n'a rien à voir avec le droit.

Il faudra juste faire preuve d'un peu de patience car vous allez encore devoir supporter le droit privé jusqu'au second semestre de la licence 3 [smile3].

N'hésitez pas à poser des questions sur le forum.

Bonne continuation